



# IPH

INSTITUT DE LA PROVIDENCE

**PROJET D'ÉTABLISSEMENT**



# PROJET D'ETABLISSEMENT

## **1. EVALUATION**

L'application des nouveaux programmes et des nouvelles compétences s'accompagne forcément de nouveaux modes d'évaluation qui se mettent en place progressivement. Le bulletin, qui est la face « visible » de ces nouveaux modes d'évaluation, est appelé à connaître de sérieux aménagements : ceux-ci seront préparés par l'ensemble des professeurs et présentés au Conseil de Participation.

**Dans notre école, il n'y a plus d'examens de seconde session.  
La décision définitive se prend en juin.**

Afin de répondre aux exigences que pose l'acquisition d'une qualification, des exercices pratiques et des stages sont organisés en entreprise en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années de l'enseignement technique de qualification et de l'enseignement professionnel.

## **2. CONVIVIALITE**

Toutes les initiatives visant à renforcer une culture d'école fondée sur le sens de l'accueil, de la chaleur humaine seront les bienvenues. Cette convivialité concerne tous les rapports humains au sein de l'école : entre professeurs, entre professeurs et Direction, entre élèves, entre élèves et professeurs, etc... (en englobant bien sûr personnel administratif, personnel d'entretien).

Dans ce contexte, l'école poursuivra les actions entamées dans le cadre du programme d'« Education à la Diversité », de même qu'elle favorisera les formations des professeurs centrées sur le relationnel.

Les délégués au Conseil de Participation envisageant d'éditer occasionnellement un feuillet qui serait en quelque sorte une ébauche de journal d'école.

Toute initiative visant à renforcer les contacts entre les écoles de l'ESH et à combattre certains préjugés sera la bienvenue : il existe déjà des occasions de rencontre entre professeurs et entre élèves, d'autres sont sans doute à imaginer et à mettre sur pied.

## **3. UTILISATION D'INTERNET**

Il s'avère capital d'initier les élèves à une utilisation intelligente des ressources des nouvelles technologies d'information. Cela suppose que l'école s'attache à dégager à la fois des moyens matériels et humains : moyens matériels, parce que les locaux dits « Internet » sont très souvent occupés par des cours de traitement de texte, de comptabilité, etc ..., ce qui limite leur accès ; moyens humains, notamment pendant les récréations de midi, parce que, pour encadrer valablement les élèves, les bonnes volontés ponctuelles ne peuvent suffire.

Il faut idéalement accorder des heures NTPP à des personnes formées et pleinement disponibles : l'enjeu est, répétons-le, de favoriser une utilisation intelligente des ressources d'Internet dans le cadre de recherches de documentations, bien nécessaires dans les nouveaux programmes et de que de nombreux élèves ne peuvent mener correctement à domicile, faute de moyens.

#### **4. ORIENTATION**

Afin de faciliter les choix d'option effectués en fin de 4<sup>e</sup> année, et qui sont bien sûr déterminants, une réunion d'information à destination des parents sera mise sur pied dans le courant du mois de mai : elle doublera ainsi l'information assurée par la Direction en 4<sup>e</sup> année.

Les élèves seront invités dès la 5<sup>e</sup> année à formuler un projet d'avenir personnel afin de pouvoir le mûrir en concertation avec les professeurs, le PMS, des conseillers et informateurs extérieurs à l'école...

A noter que les informations dispensées aux élèves devront embrasser un large éventail : études supérieures, classe moyennes, promotion sociale, CEFA, etc ...

#### **5. CADRE DE VIE**

Il est très équilibrant pour les jeunes d'évoluer dans un cadre de vie qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Un espace suffisant
- Le souci d'esthétique
- Le souci de la propreté et de l'hygiène

Pour atteindre ces objectifs et tout spécialement le dernier, il est indispensable d'allier les campagnes d'information (qui peuvent être menées par des élèves en concertation avec le CPPT) et une vigilance de tous les instants (vigilance qui doit être le fait de tous sans exception).

#### **6. FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS**

Les journées de formation continue prévues par le Décret Missions seront organisées pour l'ensemble de l'ESH, en concertation avec les deux autres écoles.